



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Recensement des données concernant les animaux sauvages dans les cirques

Question écrite n° 7479

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les dispositions de la loi du 18 novembre 2021 interdisant l'acquisition et la reproduction des animaux de cirque d'ici 2023, ainsi que la détention et l'exploitation d'animaux sauvages dans les cirques itinérants d'ici 2028. De nombreux cirques ont déjà anticipé cette interdiction. Cependant, il est essentiel de disposer de données précises et actualisées pour suivre l'application effective de cette mesure. En effet, les associations de protection animale soulignent des lacunes importantes dans le suivi des cirques, notamment concernant le nombre exact de structures itinérantes et fixes exploitant des animaux non domestiques, ainsi que l'inventaire des espèces détenues. Par ailleurs, ces mêmes associations ont réalisé un suivi qui a notamment révélé que certains animaux continuent d'être exploités malgré l'interdiction progressive et que plusieurs cirques « disparus » ont changé de nom ou cessé toute communication, sans information claire sur le devenir des animaux. Afin d'évaluer avec exactitude la situation et d'assurer un contrôle efficace, il serait judicieux de communiquer les chiffres officiels portant sur le nombre de cirques itinérants et de structures fixes détenant des animaux non domestiques, la répartition par espèce animale (félins, éléphants, primates, hippopotames etc.). Il lui demande comment elle entend répondre à ces interrogations pour garantir la bonne application de la loi pour le bien-être animal.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7479

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5089